Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-210402293-20250224-212025-DE

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°21/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.
Présents : Mesdames LYON, GONNET Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.
Absents excusés : Madame RENON et Messieurs GROS et DAUMAS.
Convocation et affichage : 18/02/2025
Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.
Nombre de membres en exercice : 9.
Nombre de membres présents : 6

OBJET : BILAN 24 HEURES STATION D'EPURATION - DEVIS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est obligatoire de réaliser cette année un bilan 24 heures pour la station d'épuration. Ce bilan est un bilan de pollution de la station, il consiste à prélever des échantillons en entrée et en sortie de station et à analyser ces échantillons. Un avis est ensuite donné sur les performances épuratoires du système d'assainissement. Ce bilan a été plusieurs réalisé par IT 04 (l'Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04) à l'entière satisfaction de la commune.
L'agence IT 04 propose une analyse au coût de 950.00 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le devis de l'Agence Départemental IT 04 pour la réalisation du bilan 24 heures pour un montant de 950.00 € H.T.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 25 février 2025,
Le Maire,
Pierre-Yves VADOT

MAIRIE DE VALBELLE 04200 Alpes de Hte Pce

Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN